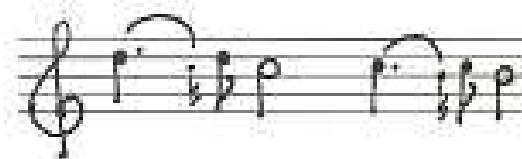


## L'accent inférieur

La méthode de hautbois de Freillon-Poncein (1700) donne des exemples d'accent. Parmi ces accents, on relève un accent inférieur à la note principale :



Mais on voit également une forme d'accent inférieur légèrement différent :



Dans son texte, Freillon-Poncein ne parle que de l'accent supérieur. On peut donc supposer que l'accent inférieur est moins fréquent.

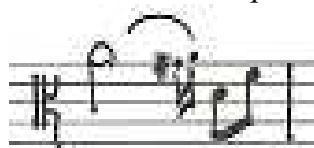
Dans *Les principes du clavecin* (1702), Saint-Lambert nomme l'accent « aspiration ». Il donne un exemple d'accent supérieur, et un autre d'accent inférieur. Il emploie le signe v pour indiquer l'un et l'autre. Voici son exemple d'accent inférieur :



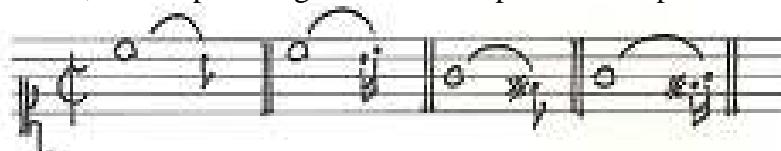
Dans ces deux exemples, il est clair que l'accent inférieur est une petite note brève, étrangère à l'harmonie, et qu'il est situé entre deux mêmes notes.

Avant 1750, ce sont les deux seuls ouvrages théoriques qui indiquent un accent inférieur. Après cette date, l'agrémentation de notre classicisme évolue.

En 1759, Morel de Lescer, dans sa *Science de la musique vocale*, donne l'exemple suivant :



Lacassagne, donne des exemples d'accents inférieurs dans le *Traité général* de 1766. Il explique que l'accent est un « Coup de gosier plus ou moins tendre ou vif, qui sert à former avec Art et d'une façon gracieuse la Note que l'on quitte ». Rappelons que « coup de gosier » correspond pour la voix, à « coup de langue » et à « coup d'archet » pour les instruments.



Enfin, dans *Les principes de l'art du chant* (1769), Lécuyer donne la définition suivante : « L'accent est la terminaison de tout son tenu ou filé : il sert à lier les sons les uns aux autres. Beaucoup de musiciens le marquent par une Note au-dessus, d'autres au-dessous & se trompent également, car il n'est que la répercussion du son déjà donné. » Malgré cette définition quelque peu obscure, on voit bien qu'il y a un accent supérieur et un accent inférieur.

La rareté de ces citations théoriques mentionnant l'accent inférieur, ne doit pas masquer sa présence constante dans la musique vocale (plus que dans l'instrumentale). En voici quelques exemples, dans lesquels on remarquera que l'accent inférieur suit une syllabe accentuée du texte français ou latin. Il n'orne pratiquement jamais une syllabe brève.

Exemple extrait des motets de Nivers (1689). On liera l'accent à la note principale, ce que ne font pas toujours les chanteurs.



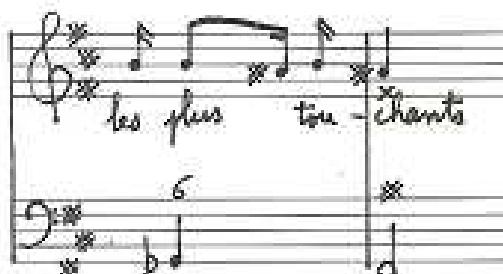
Exemple tiré des *Leçons de ténèbres* de Couperin (c. 1714) :



Dans ses cantates françaises de 1708, Bourgeois indique l'accent inférieur par une petite note :



Clérambault, par contre, l'indique par une double croche (cantates de 1710). L'interprète devra naturellement exécuter cet accent aussi délicatement que s'il était indiqué par une petite note :



Bacilly parle longuement de l'accent supérieur. Il indique bien comment le repérer dans les doubles des airs de cour. Il ne parle pas de l'accent inférieur, mais on peut le repérer de la même manière dans les doubles. Exemple extrait des airs de cour de Lambert (1666) :



Une formule mélodique, fréquente dans la musique française, ne doit pas être confondue avec l'accent. Dans cet exemple tiré des cantates de Bourgeois (1708), le sol dièse est une sensible retardée :



Enfin dans l'exemple qui suit, extrait des cantates de Clérambault (livre de 1710), la sensible est retardée (1) et elle est suivie d'un port-de-voix exécuté avant le temps (2). Il n'y a pas d'accent :

